

Fonctionnaire de la catégorie de traitement C

Groupe de traitement : C1

Sous-groupes de traitement : administratif, technique

CONDITIONS D'ÉTUDES

Les candidats doivent être détenteur d'un diplôme ou certificat de réussite classé au moins au niveau 3 du cadre luxembourgeois des qualifications, conformément à l'article 69 de la [loi modifiée du 28 octobre 2016](#).

PÉRIODE DE STAGE

Indemnité :

- 168 points indiciaires pendant toute la durée du stage

Durée du stage :

Le stage a une durée normale de deux années. Il peut être prolongé pour une année supplémentaire.

Le stage a une durée de 3 ans pour le stagiaire admis au stage sur un poste à temps partiel de 50% ou de 75%.

Il peut être réduit au maximum de douze mois en cas d'expérience professionnelle reconnue.

À la fin du stage et après réussite de l'examen de fin de stage, le stagiaire est nommé définitivement au grade de début de sa carrière.

DÉBUT DE CARRIÈRE

Grade de début de carrière : grade 4 (échelons 144-224)

Le traitement du fonctionnaire nouvellement nommé est calculé à partir du 3^{ème} échelon du grade de début de carrière.



AVANCEMENT AU NIVEAU GÉNÉRAL

- Avancement au grade 5 (échelons 163-253) 3 années après la nomination définitive et sans condition de formation continue.
- Avancement au grade 6 (échelons 171-270/279) 6 années après la nomination définitive et sans condition de formation continue, mais sous réserve d'une réussite à l'examen de promotion.
À l'âge de 50 ans, la condition de réussite à l'examen de promotion n'est plus requise pour bénéficier d'un dernier avancement au grade 6.

AVANCEMENT AU NIVEAU SUPÉRIEUR

- Promotion au grade 7bis (échelons 200-320) 12 années après la nomination définitive et sous condition d'avoir suivi au moins 12 jours de formation continue.
- Promotion au grade 8bis (échelons 226-348) 20 années après la nomination définitive et sous condition d'avoir suivi au moins 30 jours de formation continue.

